



GESTION DE PLACEMENTS ETERNA

31 janvier 2012

STATISTIQUES au 2012-01-31

Canada

Chômage	7,60 %	↑
I.P.C. (décembre)	2,30 %	↓
Billet Trésor CDA 3 mois	0,88 %	↑
Obligation CDA 5 ans	1,35 %	↓
Obligation CDA 10 ans	2,05 %	↓
S&P/TSX	12452	↑

États-Unis

Chômage	8,30 %	↓
I.P.C. (décembre)	3,00 %	↓
Billet Trésor US 3 mois	0,05 %	↑
Obligation US 5 ans	0,70 %	↓
Obligation US 10 ans	1,80 %	↓
Dow Jones - Industrielles	12633	↑
S&P 500	1312	↑

Devises

\$ É.-U. / \$ CAN	0,9975	↓
\$ É.-U. / Euro	1,3084	↓
Yen / \$ É.-U.	76,27	↑

La flèche indique la tendance depuis la publication de la dernière donnée mensuelle ou de fin de mois.

La remontée des marchés boursiers s'est poursuivie au cours du mois de janvier. L'indice canadien S&P TSX a enregistré un gain de 4,37 %, l'indice des 500 plus importantes sociétés américaines, le S&P 500, s'est apprécié de 3,21 % alors que l'indice international MSCI E.A.E.O. gagnait 4,05 %, lorsqu'exprimé en dollars canadiens. Tant au Canada qu'aux États-Unis, les secteurs cycliques ont mieux performé que les secteurs défensifs. Ainsi, le secteur des matériaux, qui fait partie de la première catégorie, s'est apprécié de 10,34 % au Canada et de 9,02 % aux États-Unis. À l'inverse, le secteur des télécommunications a perdu 2,46 % au Canada et 5,69 % là-bas, les services aux collectivités ont cédé 1,20 % ici et 5,42 % aux États-Unis et la consommation de base laissait aller 0,17 % ici et 3,50 % là-bas. Ce déplacement de capitaux vers les actifs plus risqués s'est également fait ressentir sur le marché des revenus fixes où la demande pour les obligations corporatives s'est accrue, permettant au secteur de générer un rendement mensuel de 1 %. À l'intérieur du secteur corporatif, les titres détenant des cotes de crédit BBB ont généré 1,27 %, devançant les titres cotés A et AA/AAA qui eux ont connu des avancées respectives de

1,08 % et 0,74 %. Du côté des gouvernements, la demande a été moins forte et les obligations municipales, provinciales et fédérales n'ont gagné que 0,46 %, 0,42 % et 0,26 % respectivement. En termes d'échéances, la catégorie des obligations 5 à 10 ans a procuré le rendement le plus élevé, à 0,91 %, suivie du long terme à 0,52 % et du court terme à 0,29 %.

Au cours de ce premier mois, la Réserve fédérale américaine, communément appelée la Fed, a réitéré son intention de garder les taux d'intérêt à des niveaux très faibles, et ce, jusqu'en 2014. Cette annonce a été perçue positivement par les marchés boursiers et son implication sur l'économie réelle se fera probablement ressentir au cours des trimestres à venir. Par de telles mesures, la Fed tente de créer un climat de stabilité propice à l'investissement et au retour de la confiance des investisseurs. Toutefois, le système continue de faire face à d'importants risques, situation demandant une vigilance accrue. Malgré cela, l'incertitude et la volatilité sporadique dans les marchés financiers continueront de créer des opportunités d'investissement intéressantes.

PERFORMANCES au 2012-01-31

1 mois 3 mois 12 mois

Revenus fixes

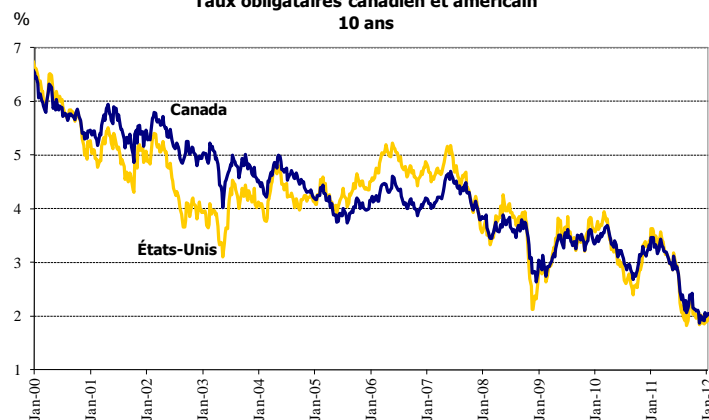
DEX - B. du Trésor 91 jrs	0,07 %	0,23 %	0,97 %
DEX - Court terme	0,29 %	0,91 %	4,67 %
DEX - Moyen terme	0,91 %	3,27 %	12,25 %

Marchés boursiers

S&P/TSX - Canada	4,37 %	2,38 %	-5,65 %
S&P 500 - États-Unis	3,21 %	6,28 %	4,45 %
E.A.E.O. - Europe, Asie,...	4,05 %	0,18 %	-9,39 %
\$ CAN versus \$ É.-U.	1,83 %	-0,18 %	-0,16 %

SOURCES: Bloomberg, Groupe TSX - cap. et rev. inclus, dollars CAN

Taux obligataires canadien et américain
10 ans



Source: Bloomberg

Suite au verso

L'ÉPARGNE RETRAITE ET LES REÉR

Les défis posés par le vieillissement de la population canadienne incitent nos gouvernements à revoir leurs programmes sociaux et à prendre des mesures pour encourager l'épargne en vue de la retraite. On peut penser aux modifications apportées en mars 2011 au Régime de rentes du Québec (hausse du taux de cotisation, bonification de la retraite tardive, baisse des prestations pour les bénéficiaires de moins de 65 ans). Plus récemment, la possibilité qu'Ottawa fasse passer de 65 à 67 ans l'admissibilité à la pension de sécurité de la vieillesse fait les manchettes.

Chose certaine, ces changements font plus qu'auparavant reposer sur chacun la responsabilité de se bâtir un capital pour ses vieux jours. Dans ce contexte, il est à propos de faire un rappel de certaines caractéristiques du REÉR et des stratégies qui peuvent bonifier ce régime de report d'impôt par excellence pour la majorité des contribuables.

Cotisation : Chaque année un contribuable qui a un « revenu gagné » accumule des droits de cotisation (18 % de ce revenu) à un REÉR qui tiennent compte également de l'épargne versée pour son bénéficiaire dans les régimes de retraite d'employeurs (RPA, RPDB). En 2011, la limite était de 22 450 \$. Ce plafond de cotisation sera haussé à 22 970 \$ en 2012. Le dernier jour pour verser une cotisation déductible dans votre déclaration de revenus 2011 est le 29 février 2012.

Vous avez le choix de contribuer à votre REÉR ou à celui de votre conjoint, sans toutefois dépasser la cotisation maximale permise à votre REÉR pour l'année. La contribution que vous versez dans son REÉR n'affecte en rien ses droits personnels de cotisation.

La meilleure référence pour connaître votre limite de contribution permise pour l'année 2011 est l'avis de cotisation que vous a transmis l'Agence du revenu du Canada (l'ARC) suite à la production de votre déclaration de revenus 2010. Le montant apparaît à la ligne « Maximum déductible au titre des REÉR pour 2011 » et tient compte de vos droits de cotisation inutilisés des années antérieures.

Stratégies judicieuses

Report de la déduction : Vous n'êtes pas tenu de déduire les contributions versées à votre REÉR dans l'année même. Vous pouvez reporter à une année ultérieure la déduction de vos cotisations. Cette stratégie peut être avantageuse lorsque, par exemple, votre revenu imposable de l'année est plutôt faible et que celui prévu pour les prochaines années sera plus élevé.

Cotiser après 71 ans : La dernière année durant laquelle vous pouvez contribuer dans votre REÉR est celle de vos

71 ans. Pour les personnes qui atteindront cet âge en 2012, la date limite est donc le 31 décembre 2012.

Par la suite, si vous avez un conjoint plus jeune, vous avez le droit de contribuer à son REÉR, jusqu'à l'année au cours de laquelle il atteindra lui-même 71 ans. Par exemple, si vous avez plus de 71 ans et que votre conjoint a 68 ans, vous pouvez contribuer à son REÉR, à condition évidemment de respecter les autres limites, en l'occurrence avoir gagné l'année précédente un revenu donnant droit de cotiser ou d'avoir en réserve des droits de cotisations inutilisés.

Enfants : Les parents d'enfants mineurs, qui gagnent des revenus provenant d'un travail à temps partiel ou d'un emploi d'été, devraient toujours les inciter à produire une déclaration annuelle de revenus afin de pouvoir accumuler des droits éventuels de cotisation à un REÉR. À défaut de produire une déclaration ces droits seront perdus.

Pour les personnes plus fortunées qui désirent aider leurs enfants majeurs en début de carrière à amasser un capital pour la retraite, un don versé dans leur REÉR pourrait faire une différence à long terme lorsqu'on connaît l'importance de commencer tôt.

Planification des retraits : Il peut arriver qu'une personne connaisse temporairement une baisse de ses revenus (chômage, retour aux études, année sabbatique, congé de maternité, etc.). Il pourrait être avantageux pour cette personne de faire des retraits de son REÉR et de bénéficier des déductions et crédits d'impôt au cours des années où ses revenus d'autres sources sont faibles. Cette stratégie doit tenir compte que les sommes retirées ne continueront pas de croître à l'abri de l'impôt.

Cette option peut aussi être intéressante pour une personne retraitée qui a un REÉR important et un portefeuille hors REÉR. Pour rencontrer ses besoins courants de revenus, une combinaison de retraits entre les deux portefeuilles peut être une source d'économies d'impôt à long terme, car à 71 ans elle devra convertir son REÉR et s'imposer par la suite chaque année sur des montants importants qui peuvent modifier ses droits de recevoir, en tout ou en partie, la pension de la sécurité de la vieillesse.

On peut aussi envisager, pour les personnes de 65 ans et plus, de « fabriquer » un revenu de retraite admissible au crédit impôt de 2 000 \$ pour les personnes âgées. Pour ce faire, on doit utiliser le conduit d'un FERR qui recevra un montant du REÉR.

N'hésitez pas à discuter du sujet avec votre gestionnaire privé, car chaque stratégie doit tenir compte d'un ensemble de facteurs pour être efficace.